
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

L'An deux mil vingt-deux, **le 4 Avril**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du conseil sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel PAGÉ, Maire**.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice :

Messieurs Brault Pierre, Verrière Yves, Gaumé Jean-Michel, Blot Frédéric, Morin Sylvain, Charlie Boquet
Mesdames Thomas Karelle, Orvain Marie-Agnès, Goussal Karine, Vaujour Carine

Etaient absents et excusés, ayant donné pouvoir :

Monsieur Berroyer Jackie a donné pouvoir à Monsieur Blot Frédéric

Monsieur Yves Verrière **est élu secrétaire de séance**

⇒ [Délibérations](#)

1. [Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2022](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Adopte le procès-verbal de la séance du 7 mars 2022

2. [Mise à jour des tarifs pour les concessions du cimetière](#)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la Loi n°82-263 du 22 juillet 1982,

Vu la Loi n°83-8 du 07 janvier 1983, portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la délibération du 20 novembre 2006 fixant les tarifs des concessions dans le cimetière,

Vu la délibération du 20 décembre 2012 relative à la révision des tarifs des concessions dans le cimetière,

Vu la délibération du 29 juin 2016 relative à la modification des tarifs des concessions communales temporaires à 30 ans,

Vu la délibération du 12 mars 2020 relative à la mise à jour des tarifs des concessions du cimetière communal,

Vu la délibération du 1^{er} février 2021 relative à la mise à jour des tarifs des concessions du cimetière communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Décide de supprimer la durée de 50 ans pour une concession temporaire, pour une meilleure gestion, et de mettre à jour les prix des concessions du cimetière à savoir :

	Durée et tarifs	Taxes
Concession temporaire (Surface 2m x 1m = 2m ²)	30 ans 300 € 15 ans 150 €	-Superposition ou adjonction d'une urne dans ou sur la tombe : coût 60 €. - Exhumation : 60 € - Adjonction cercueil : 100 €
Case Columbarium	15 ans 235 € 30 ans 465 € La gravure est à charge de la famille	-Adjonction d'urnes : 60 € -Retrait d'une urne 60 €
Cavurne	15 ans 400 € 30 ans 800 € Gravure à charge de la famille	-Adjonction d'urnes : 60 € -Retrait d'une urne 60 €
Dispersion des cendres	Gratuit La gravure est à charge de la famille	

Précise que ces tarifs seront applicables **à compter du 1^{er} mai 2022.**

Autorise à l'effet, Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette décision.

3. [Mise à jour des tarifs de location de la Salle des Lisses](#)

Vu la délibération n°8 du Conseil Municipal en date du 24 février 2012 relative à la modification des tarifs de la Salle des Lisses.

Vu la délibération n°4 du Conseil Municipal en date du 22 février 2014 relative à la révision des tarifs de la Salle des Lisses.

Vu la délibération n° 6 du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2015 relative à la révision des tarifs

de la Salle des Lisses.

Vu la délibération n° 43 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2016 relative à la révision des tarifs de la Salle des Lisses.

Vu la délibération n° 2021-04 du Conseil Municipal en date du 1^{er} février 2021 relative à la révision des tarifs de la Salle des Lisses

Monsieur le Maire précise :

Que pour faire face aux coûts de fonctionnement et de maintenance grandissants de la Salle des Lisses, il est proposé, à partir du 1^{er} mai 2022, d'augmenter le tarif demandé aux locataires. Les réservations antérieures à cette date appliqueront toujours l'ancien tarif.

Mme Karelle Thomas explique que dans d'autres collectivités il est mis en place un tarif forfaitaire en sus du prix de la location lorsque la salle des fêtes est louée en période hivernale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Modifie les tarifs et conditions de location de la salle des Lisses, comme suit :

Manifestations	Domicilié dans la Commune	Domicilié hors Commune
Location pour une journée du Lundi au Vendredi	200.00 €	300.00 €
Location en week-end	300.00€	500.00 €
Associations communales	Gratuit (selon la disponibilité de la salle)	

Demande une caution de 300 € pour le ménage non effectué et une caution de 1 000 € pour les dégradations causées

Précise que la présente décision prendra effet à compter du **1^{er} mai 2022** et ne concernera pas les locations déjà réservées avant cette date.

Autorise Monsieur le Maire à l'effet à signer tous les actes afférents à cette décision

4. [Avis du conseil municipal sur le projet Eolien de Sepmes](#)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet éolien présenté par la Société Parc Eolien de Sepmes S.A.S sur la commune de SEPMES.

Vu l'enquête publique ouverte du 22 mars 2022 - 08h30 au 20 avril 2022 – 12h30 ;

Vu la diffusion sur Panneau Pocket le 25 février 2022 ;

Vu l'affichage en mairie depuis le 1^{er} mars 2022 ;

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil municipal de notre commune est invité à formuler son avis sur ce projet situé dans un périmètre de 6 kilomètres.

Monsieur le Maire présente des éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale et d'autres documents tenus à disposition des conseillers municipaux.

Le projet consiste en la création d'un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison au lieu-dit « Les Maisons Rouges » à Sepmes (ZC 6 à 9, ZC 18 et 19, ZH 11).

Monsieur Charlie Boquet apporte des informations complémentaires à l'assemblée dont il a eu connaissances concernant ce projet et fait part de ses doutes sur la qualité du démantèlement.

Monsieur le Maire informe les élus qu'aucune éolienne est implantée en Indre et Loire et que l'Etat pousse fortement au déploiement de celles-ci sur l'ensemble du territoire française.

Les zones impactées par ces implantations d'éoliennes sur Sainte Catherine de Fierbois sont situées au sud est de la commune : Les lieu dits du Valet, de les Gemées, la Richardière et les Douettes).

Monsieur le Maire propose de procéder au vote par bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de ses membres présents ou représentés :

Emet un avis favorable sur le projet éolien de Sepmes par

7 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE et 1 ABSTENTION.

[5. Avis du conseil municipal : Demande d'autorisation pour l'épandage de produits sur des parcelles de la collectivité en provenance de la société Méthaconnect située au Louroux](#)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la S.A.S. METHACONNECT présente une demande en vue de l'augmentation de la capacité d'une installation de méthanisation d'effluents d'élevage située au 1 Champ Durand au Louroux.

Considérant la société Méthaconnect, implantée au Louroux depuis 3 ans (2018) ;

Considérant M. Van de Pol Hendrick, acquéreur des parcelles ci-dessous en 2021 :

- Lieu-dit La Farence de Beau Chêne : Section ZT 17
- Lieu-dit Les Bedoits : Section ZV 1
- Lieu-dit Les Bougeries : Section ZW 8
- Lieu-dit La Petite Bourde : Section ZW 11

Souhaite épandre les boues sur ces parcelles situées saur la commune de Sainte Catherine de Fierbois

En conséquence, par arrêté du 10 février 2022, Mme la Préfète a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 14 mars 2022 – 09h00 au 11 avril 2022 – 17h00. Conformément aux dispositions de l'article R.123-12 du Code de l'Environnement, elle invite le Conseil Municipal à donner un avis sur cette demande.

Vu la diffusion sur Panneau Pocket le 1^{er} mars 2022 ;

Vu l'affichage en mairie depuis le 1^{er} mars 2022 ;

Vu le mail de la préfecture en date du 16/02/2002 qui indique qu'elle n'a pas de précisions quant aux routes empruntées par les engins.

Vu le mail de la préfecture en date du 16/02/2022 qui nous informe que la fréquence d'épandage en provenance du méthaniseur sera faible.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier en format papier est consultable en mairie du LOUROUX, siège de l'enquête. A titre d'information, il est déposé sous format numérique dans les mairies de Manthelan (commune dans le rayon d'affichage d'un kilomètre), Bossée, Louans, Sainte Catherine de Fierbois et Tauxigny Saint Bauld (communes concernées par le plan d'épandage). Le Conseil municipal de notre commune est invité à formuler son avis sur ce projet, puisque Sainte Catherine de Fierbois est concernée par le plan d'épandage.

Monsieur le Maire présente des éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale et

d'autres documents tenus à disposition des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de ses membres présents ou représentés :

Emet un avis favorable pour l'épandage de produits sur des parcelles situées à Sainte Catherine de Fierbois en provenance de la société METHACONNECT située au Louroux par

11 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

6. [Attribution d'une subvention au comice du monde rural](#)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le courrier reçu en mairie le 22 février 2022 du comice du monde rural de l'arrondissement de Chinon.

Vu le programme des activités proposées pour l'année 2022 ;

Vu le budget prévisionnel présenté par l'association,

Le Maire propose de répondre favorablement à la demande du comice du monde rural, en leur accordant une subvention de 0,10 € par habitant, soit 80,00 € (quatre-vingt euros) pour l'ensemble de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de ses membres présents ou représentés par :

6 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE et 1 ABSTENTION

Décide d'allouer une subvention au Comice du monde rural de l'arrondissement de Chinon d'un montant de quatre-vingt euros (80 €) ; soit 0,10€ par habitant

Impute cette dépense au compte 6574 au budget 2022 de la commune

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

7. [Insertion d'un encart publicitaire dans le programme de la foire au fromage et à la gastronomie de Sainte Maure de Touraine](#)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS en date du 7 mars 2022 portant adoption du Budget Primitif Principal 2022 ;

Vu le courrier reçu en mairie le 25 mars 2022 du comité de la Foire aux Fromages et à la Gastronomie de Sainte Maure de Touraine nous informant de la possibilité de faire paraître un encart dans le programme de la foire qui se déroulera les 4 et 5 juin 2022 ;

Vu le tirage en 4000 exemplaires de ce programme ;

Vu les différentes manifestations à venir à Sainte Catherine de Fierbois ;

Monsieur le Maire propose d'insérer en encart ¼ de page dans le programme de la foire dans le but de communiquer sur notre collectivité pour un montant de 100€ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Décide d'insérer un encart dans le programme du Comité de la Foire aux Fromages et à la Gastronomie de Sainte Maure pour un montant de 100 €

Impute cette dépense à l'article 6574 au budget 2022 de la commune

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision

8. Création d'un emploi permanent – Adjoint Technique Territorial

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique. Compte tenu de l'indisponibilité d'un agent pour une longue durée il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Considérant que l'agent titulaire est en arrêt longue durée,

Considérant que son remplaçant est en arrêt maladie jusqu'à la fin de son contrat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Décide de créer un emploi permanent à temps complet pour renforcer l'équipe du service technique à compter du 2 mai 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans les espaces verts et les travaux de voirie. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.

Modifie ainsi le tableau des emplois.

Inscrit au budget les crédits correspondants.

9. Questions diverses

Commissions CCTVI :

Aménagement du territoire : Participation de M. Yves Verrière

La loi climat et résilience du 21 août 2021 imposera entre autres, une réduction de l'artificialisation des terres d'ici 2030.

D'autre part, la municipalité organisera dans les mois à venir, une réunion publique afin d'échanger sur les besoins de mobilités avec les habitants de Sainte Catherine de Fierbois.

Enfance / Jeunesse : Participation de Mme Karelle Thomas

Mise en place d'un projet éducatif du territoire à l'initiative de l'Etat qui a pour but de créer un lien avec les parents.

Une augmentation des tarifs de la garderie est à prévoir pour les familles pour la rentrée de Septembre 2022.

Action sociale : Participation de Mme Marie-Agnès Orvain

Le projet Contrat Local de Santé est toujours en cours.

Culture : Participation de M. Pierre Brault

La CCTVI a fait le souhaite de conserver 3 manifestations pour 2022 :

- Le festival O Val de l'Indre
- Une Compagnie d'artistes en théâtre

- Un projet en photographie

Un cinéma de plein air est prévu début juillet 2022 à Sainte Catherine en partenariat avec la CCTVI.

Il sera organisé conjointement avec la ville de Sorigny.

Un cinéma de plein air sera également prévu début septembre à Villeperdue.

Vie Associative et culturelle :

M. Pierre Brault explique qu'une réunion va être organisée avec toutes les associations communales afin de leur expliquer les nouvelles modalités de distribution des subventions. La demande devra être déposée en mairie et non plus directement à la CCTVI. En cas de fortes demandes, la mairie sera arbitre dans les choix des subventions accordées.

Communication :

Mme Karelle Thomas informe qu'un livret d'accueil est en cours de réalisation pour les nouveaux arrivants à Sainte Catherine de Fierbois.

Un pot d'accueil est prévu le 30 septembre 2022 à 18h00 à la mairie pour faire de plus amples connaissances.

Urbanisme :

M. le Maire informe qu'un contrôle sur les assainissements autonomes sera prévu en 2023 pour les assainissements non contrôlés depuis plus de 10 ans. Ce contrôle d'un montant de 150,00 € environ sera à la charge du propriétaire.

Actualité communale :

Mme Marie-Agnès Orvain informe que des cours informatiques ont débuté à la mairie de Sainte Catherine de Fierbois le mardi 29 mars 2022.

Actuellement 8 personnes sont inscrites.

Ces cours sont animées par une conseillère numérique qui a pour but d'accompagner les usagers dans la maîtrise des bases numériques.

La conseillère adapte sa formation selon la demande des participants.

Les cours ont lieu tous les mardis à 14h00 à la mairie de Sainte Catherine de Fierbois. Il est envisageable de prévoir un autre créneau horaire selon les demandes. Une information sera diffusée sur Panneau Pocket.

Vote à main levée du choix de la nouvelle peinture qui sera mise en place dans la Salle des Lisses.

AGENDA :

1^{er} mai 2022 : Inauguration du chemin de randonnée avec 4 parcours :

- Randonnée pédestre : 9 kms
- Randonnée pédestre : 17 kms
- Course à pied : 17 kms
- Randonnée VTT : 17 kms

8 mai 2022 : Course de l'Orchidée et Cérémonie du 8 mai

30 Septembre 2022 : Pot d'accueil pour les nouveaux arrivants

Prochain conseil municipal le Lundi 2 mai 2022 à 20h00

Fin de séance 23h15